

INFOS PRATIQUES

Qui est concerné par l'entretien professionnel ?

Tous les salariés, qu'ils soient en CDI, CDD, contrats aidés, contrat de professionnalisation, ...

Quand réaliser les entretiens professionnels ?

- Avant le 7 mars 2016 pour les salariés recrutés avant mars 2014
- Tous les deux ans
- À chaque retour d'une période d'interruption professionnelle (congé maternité, ...)

Les intervenants

- Pour la formation des encadrants chargés des entretiens professionnels : formateur-trice expérimenté-e en ressources humaines et formation pour adultes
- Pour la réalisation des entretiens en sous-traitance : conseiller-ère expérimenté-e en mobilité professionnelle

Où ?

Formation en inter ou en intra

- Nos agences

Nos implantations sur le territoire bas-normand



- Dans les locaux de l'entreprise

Coordonnées des structures :

L'Étape - 1, rue Émile Chénel - 14 500 Vire - Tél. : 02.31.68.88.65
E-mail : letape-vire@letape-emploi.fr. Site www.letape-emploi.fr

B.I.P.-J.D. - 5 bis, rue du Magasin à Poudre - 14 000 Caen
Tél. : 02 31 38 59 10. E-mail : bip.jd@wanadoo.fr

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Une obligation

- Tous les salariés recrutés avant le 7 mars 2014 devront avoir bénéficié d'un entretien professionnel avant le 7 mars 2016
- Cet entretien est obligatoire et doit avoir lieu tous les 2 ans.

Une opportunité

L'entretien permet d'articuler les projets de l'entreprise avec les projets individuels des salariés.

Les prestations de L'Étape

- La formation des encadrants chargés de mener les entretiens
- La réalisation des entretiens en sous-traitance

La formation des encadrants chargés des entretiens

La conduite d'entretien

- Différents types d'entretiens
- Différentes étapes d'un entretien
- Communication verbale et non verbale

Sensibilisation à l'environnement de la formation professionnelle

- Réforme de la formation & Conseil en évolution professionnelle
- Compte personnel de formation
- Lieux et sources d'information

L'entretien professionnel

- Contexte
- Objectif, contenu et déroulement
- Se préparer et réaliser

Les outils

- Document d'information sur l'entretien professionnel
- Grille d'entretien
- Récapitulatif de parcours professionnel

La durée

- 1 journée de formation

La réalisation des entretiens en sous-traitance

Un-e conseiller-ère expérimenté-e en ressources humaines réalise :

- La **programmation** des entretiens en fonction des critères obligatoires
- L'information des salarié-e-s, voire des représentant-e-s du personnel
- La **réalisation** des entretiens professionnels

- L'information sur le conseil en évolution professionnelle
- La rédaction des comptes-rendus
- La préparation de récapitulatifs de parcours professionnels

Module optionnel

1/2 journée de mise en situation

Possibilité d'intervenir sous 2 semaines